

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
*Commissaires aux Comptes
Associés*

E.T.S.C.O.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

E.T.S.C.O.

**ASSOCIATION DE L'ECOLE TECHNIQUE SUPERIEURE
PRIVEE DE CHIMIE DE L'OUEST**
Association Loi 1901

50 rue Michelet
BP 808
49008 ANGERS CEDEX 01

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE PRIVÉE DE CHIMIE DE L'OUEST – E.T.S.C.O. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 29 novembre 2024

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Samuel LE MELLAY
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social



ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 3
--------------	---	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	36 349	36 312	36	1 470
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 794 303	759 108	1 035 195	1 188 705
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 976 594	2 631 697	344 897	431 739
	Autres immobilisations corporelles	1 685 810	1 534 532	151 277	181 711
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	20 588		20 588	20 191	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	6 513 643	4 961 650	1 551 993	1 823 815	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	8 567		8 567	8 274
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				11 941
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	32 503		32 503	46 028
	Autres créances	39 768		39 768	51 312
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	250 000		250 000	100 000	
DISPONIBILITES	407 727		407 727	599 912	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 983		11 983	25 830
	TOTAL (II)	750 548		750 548	843 298
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	7 264 192	4 961 650	2 302 541	2 667 112	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
3 111					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 4
--------------	---	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2024	31/08/2023
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	410 000	410 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 015 388	1 064 081
	Résultat de l'exercice	(157 273)	(48 693)
	Total des fonds propres	1 268 115	1 425 388
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	806 880	953 644
Total des autres fonds associatifs	806 880	953 644	
Total des fonds associatifs	2 074 995	2 379 032	
Provisions	Provisions pour risques	23 404	20 183
	Provisions pour charges	23 404	20 183
Total des provisions	23 404	20 183	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	6 390	6 420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 122	5 004
	Dettes fiscales et sociales	53 158	68 370
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 375	
Autres dettes	66 800	88 690	
Produits constatés d'avance	61 674	84 038	
Total des dettes	204 143	267 898	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		2 302 541	2 667 112
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(157 273,23)	(48 693,22)
(1) Dont à moins d'un an		204 143	267 898
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 5
--------------	---	----------

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/08/2024	31/08/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises	5 880	9 601
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	867 230	1 162 909
	Montant net du chiffre d'affaires	873 110	1 172 510
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	3 525	10 641
	Dons	858	1 075
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	10 792	8 525
Autres produits	295 469	1 074	
Total des produits de fonctionnement		1 183 753	1 193 825
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises	1 696	13 732
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	22 437	25 304
	Variation de stock	(293)	(1 314)
	Autres achats et charges externes	389 375	376 423
	Impôts, taxes et versements assimilés	34 815	32 409
	Salaires et traitements	555 118	486 890
	Charges sociales	231 789	194 312
	Subventions accordées par l'association	150	
	Dotations aux amortissements et dépréciations	350 073	325 309
	Dotations aux provisions	3 221	2 955
Autres charges	244	1 409	
Total des charges de fonctionnement		1 588 624	1 457 430
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(404 871)	(263 605)

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 6
--------------	---	----------

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/08/2024	31/08/2023
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(404 871)	(263 605)
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 787	4 027
Total des produits financiers		9 787	4 027
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		9 787	4 027
RESULTAT COURANT		(395 084)	(259 578)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	55 606 182 748	31 585 179 853
Total des produits exceptionnels		238 354	211 438
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations	543	553
Total des charges exceptionnelles		543	553
RESULTAT EXCEPTIONNEL		237 811	210 885
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 431 894	1 409 290
TOTAL DES CHARGES		1 589 167	1 457 983
EXCÉDENT ou DÉFICIT		(157 273)	(48 693)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet de promouvoir l'enseignement technique supérieur de la chimie, du traitement des eaux et du pilotage de procédés par voie scolaire sous contrat d'Association ou hors contrat d'Association avec l'Education Nationale, par voie d'apprentissage via un Centre de Formation par Apprentissage (CFA), ou par voie de formation professionnelle continue via un Centre de Formation Professionnelle (CFP).

Elle met à disposition par prêt gracieux ou location, matériels, salles de cours ou laboratoires, à des Associations, entreprises ou collectivités qui souhaitent mettre en place des actions de formation ou emprunter des matériels.

L'école met en oeuvre des actions de promotion pour faire connaître les formations et activités proposées par l'ETSCO, et tendant à faciliter la création et le développement de cours de perfectionnement et de recyclage, les relations avec les pouvoirs publics, les collectivités économiques, industrielles, les Associations professionnelles, l'orientation des élèves vers des formations post-BTS ou vers l'emploi.

L'ETSCO s'est développée sur le Campus de l'Université Catholique de l'Ouest. Afin d'encadrer les étudiants, l'école est composée d'une équipe d'une vingtaine d'enseignant éducation nationale.

L'équipe administrative est composée de dix personnes dont le directeur, le directeur adjoint, le responsable CFA, le responsable administratif et financier...

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 302 541** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 431 894** euros et un total **charges** de **1 589 167** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-157 273** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2023** et finit le **31/08/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII de règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières liées à l'application du règlement ANC n°2018-06.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CFA - CFP ETSCO

A compter du 01/01/2020, les comptes annuels de l'ETSCO intègrent directement les comptes du CFA/CFP. Par le passé, l'ETSCO refacturait les charges au CFA EC 49.

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 19
--------------	---	-----------

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	36 349					36 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 349					36 349
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	2 863 178				1 068 874	1 794 303
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 928 411		49 835		1 652	2 976 594
	Instal., agencement, aménagement divers	1 507 369		7 169			1 514 539
	Matériel de transport	12 361					12 361
	Matériel de bureau, mobilier	106 744		20 851		1 156	126 439
	Emballages récupérables et divers	32 472					32 472
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 450 534		77 855		1 071 682	6 456 707	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	20 191		397			20 588
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 191		397			20 588	
TOTAL		7 507 074		78 251		1 071 682	6 513 643

--	--	--	--	--	--	--	--

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 20
--------------	---	-----------

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	34 879	1 433		36 312
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 879	1 433		36 312
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 674 473	153 510	1 068 874	759 108
Instal technique, matériel outillage industriels	2 496 672	136 677	1 652	2 631 697
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 355 812	43 233		1 399 045
Matériel de transport	12 361			12 361
Matériel de bureau, mobilier	84 414	12 735	1 156	95 993
Emballages récupérables et divers	24 647	2 486		27 134
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 648 380	348 640	1 071 682	4 925 338
TOTAL	5 683 259	350 073	1 071 682	4 961 650

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 21
--------------	---	-----------

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	20 183	3 221		23 404
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 183	3 221		23 404
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations } <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		20 183	3 221		23 404
Dont dotations et reprises } <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			3 221		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 22

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/08/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	32 503	32 503	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	166	166	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 099	5 099	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	34 504	34 504	
Charges constatées d'avance	11 983	11 983		
TOTAL DES CREANCES		84 255	84 255	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	6 390	6 390		
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 122	16 122		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 986	23 986		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 172	29 172		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	66 800	66 800			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	61 674	61 674			
TOTAL DES DETTES		204 143	204 143		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		3 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 030			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 23

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Total des Produits à recevoir		37 413
Autres créances		37 413
<i>Subventions à recevoir</i>	5 099	
<i>Produits à recevoir</i>	32 314	

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 24

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Total des Charges à payer		56 975
Dettes fiscales et sociales		1 628
<i>Charges à payer personnel</i>	<i>1 628</i>	
Autres dettes		55 347
<i>Charges à payer</i>	<i>55 347</i>	

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 25
--------------	---	-----------

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/08/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		11 983	61 674
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		11 983	61 674

--

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 26

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Total des produits exceptionnels		238 354
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EX.AN</i>	55 606	55 606
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>Op subv. inv. virée cpte résu.</i>	182 748	182 748
Total des charges exceptionnelles		543
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Charges sur exercices antérieur</i>	543	543
Résultat exceptionnel		237 811

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 27
--------------	---	-----------

Transferts de charges

Etat exprimé en euros		31/08/2024
Transferts de charges de personnel IJSS	976	
Transferts de charges externes - Remboursements formations	9 816	
TOTAL		10 792

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 28

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/08/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité de fin de carrière		23 404	
		23 404	
Autres engagements Financement Région aides sociales et crédit éducatif 2024			5 994
			5 994
Total des engagements financiers (1)		23 404	5 994
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision comptabilisée au passif du bilan. L'évaluation a été réalisée selon la méthode prospective en retenant les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans - Taux d'actualisation : 3,67 %
- Taux de rotation du personnel : Très faible - Table de mortalité : TG05

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 29
--------------	---	-----------

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	410 000			410 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 064 081		48 693	1 015 388
Résultat de l'exercice	(48 693)	48 693		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	953 644	35 984	182 748	806 880
Provisions réglementées				
TOTAL	2 379 032	84 677	231 441	2 232 268

ERIDYA - AEC	Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest	Page : 30
--------------	---	-----------

Concours publics et subventions

	31/08/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros							
Concours publics et subventions							
Concours publics			103 117	192 344			295 461
Subventions d'exploitation		(696)		4 220			3 525
Subventions d'investissement			30 885	5 099			35 984
TOTAL		(696)	134 002	201 663			334 970

Les subventions d'investissement reçues sur l'exercice totalisent 35 984 € et se répartissent en collectivités territoriales pour 5 099 € et en autres pour 30 885 €.
 Les subventions terminées s'élèvent à 1 034 977 €.

SOREX – Commissaire aux Comptes

ERIDYA - AEC

Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest

Page : 31

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Collèges	Rémunération brute	Avantage en nature
Dirigeants bénévoles	-	-
Dirigeants salariés	51 079 €	

SOREX – Commissaire aux Comptes